

# *Le CGAC vous informe...*

---

Le 12 décembre 2007

## **REMBOURSEMENT AUX ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS DE CERTAINS RÉGIMES**

Selon les règles établies par le Comité de gestion des assurances collectives (CGAC), les adhérentes et adhérents pour lesquels le coût de protection en assurance santé est inférieur au coût de la protection individuelle du régime élargi ont droit à un remboursement. C'est le cas des **adhérentes et adhérents qui sont exemptés** de l'assurance santé et de celles et ceux qui souscrivent à la **protection individuelle ou monoparentale du régime de base**. Pour l'année 2006-2007, le montant remboursé correspond à la différence entre 81 % du coût de la protection individuelle du régime élargi et le coût de la police à laquelle ces adhérentes et adhérents souscrivent.

Le prochain remboursement sera effectué sur la paie 2008-01 et le montant apparaîtra à la rubrique 254 du bulletin de paie que vous recevrez le 9 janvier prochain. Il couvrira les périodes de paie 2006-25 à 2007-24, soit du 4 décembre 2006 au 2 décembre 2007 inclusivement. Ce montant est considéré comme étant du salaire et, à ce titre, est imposable.

**Le calcul du remboursement est établi de la façon suivante :**

**Personne exemptée :** 44,41 \$ par période de paie

### **Plan de base**

Protection individuelle : 18,37 \$ par période de paie

Protection monoparentale : 5,34 \$ par période de paie

## **VŒUX DES FÊTES**

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter, au nom de tous les membres du Comité de gestion des assurances collectives, de très Joyeuses Fêtes.

Que l'année 2008 soit pour vous une source de joie et de prospérité !

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Sylvie Drolet, au poste 7836.

## **Les membres du Comité de gestion des assurances collectives (CGAC) :**

Marc Desgagné  
Claire Bilodeau  
Claude Bazin

Danielle Malenfant  
François Hudon

**Ce CGAC vous informe... est également disponible pour fins de consultation ultérieure sur les sites Internet [www.spul.ulaval.ca](http://www.spul.ulaval.ca) et [www.rh.ulaval.ca](http://www.rh.ulaval.ca)**